

LA PAUSE ACTU

JURIDIQUE



# Croissance externe

Comment reprendre une entreprise  
à la barre du tribunal ?



# Pourquoi reprendre une entreprise à la barre du tribunal ?

## **Vous cherchez à développer votre activité ?**

- ↳ La reprise d'une entreprise à la barre du tribunal, (ou reprise en plan de cession) peut **être un levier stratégique**.
- ↳ Elle vous permet d'acquérir les actifs et l'activité d'une entreprise en difficulté **sans reprendre son passif** (ses dettes).

Cette procédure reste **complexe** et **mieux vaut être accompagné par un expert** pour :

- anticiper les risques liés à l'acquisition ;
- établir une relation étroite avec les différents acteurs de la procédure ;
- le tout dans des délais restreints (généralement de 8 à 10 semaines).

# Qu'est-ce qu'une reprise d'entreprise à la barre du tribunal ?

Lorsqu'une entreprise **ne peut plus faire face à ses dettes** ni proposer **un plan de redressement**, un candidat acquéreur en plan de cession peut proposer de racheter tout ou partie de son activité et de ses actifs (bâtiments, équipements, marque, stocks), sans reprendre son passif.



**Objectif : maintenir des emplois et sauvegarder l'activité**

Cette procédure est **encadrée par le Tribunal de commerce** et vise à sélectionner **l'offre la plus solide** et la plus protectrice selon les **3 critères** fixés par la loi :

- la qualité du projet économique ;
- le maintien des emplois ;
- le prix offert pour désintéresser les créanciers.

# Quels sont les acteurs impliqués dans cette procédure ?

Plusieurs acteurs interviennent pour organiser et encadrer la reprise :

- **Administrateur judiciaire** : mène la recherche de repreneurs et s'assure qu'ils remettent leur offre dans les délais convenus ;
- **Mandataire judiciaire** : représente les créanciers et veille à leurs intérêts ;
- **Juge-commissaire** : supervise et reçoit les auteurs des offres de reprise pour présentation de leur projet ;
- **Tribunal de commerce** : choisit le repreneur parmi les candidats.

Le repreneur doit aussi prendre en compte les intérêts des acteurs concernés par l'avenir de l'entreprise :

- **L'actuel dirigeant** : recherche les repreneurs ;
- **Les représentants du personnel et le Comité social et économique** : veillent aux intérêts des salariés concernés par la reprise.

# Quelles sont les particularités de la reprise à la barre du tribunal pour le repreneur ?

- **Un coût d'acquisition souvent attractif** : mais prévoir le coût du BFR (besoin en fonds de roulement) et les investissements futurs (CAPEX) ;
- **Un périmètre de reprise maîtrisé** : pas de reprise des dettes (sauf exceptions négociées), possibilité d'adapter les effectifs, sélection des contrats commerciaux à transférer ou exclure ;
- **Un accès à des actifs et ressources déjà existants** : marque, brevets, savoir-faire.



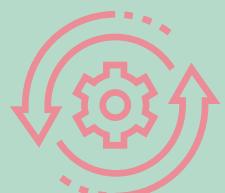
Cette procédure peut constituer **un levier de croissance externe** intéressant, notamment pour les entreprises ayant une activité similaire ou connexe.

# Quelles sont les conditions à respecter pour reprendre une entreprise à la barre du tribunal ?

Pour reprendre une entreprise, vous devez démontrer votre capacité à :



- **Payer le prix de cession** (à consigner avant l'audience d'examen des offres) ;



- **Financer le besoin en fonds de roulement** et les investissements nécessaires au redémarrage ;



- **Assumer les charges augmentatives** en plus du prix de cession.

**La solidité financière est scrutée par le tribunal.**

# Quelles sont les 5 étapes à suivre ?

- 1 **Identifier l'entreprise à reprendre et analyser sa situation**, notamment sa situation financière ;
- 2 **Anticiper et rechercher les financements nécessaires** : si la reprise n'est pas entièrement financée avec des fonds propres ;
- 3 **Participer aux rencontres avec les différents acteurs de la procédure** : direction, salariés, partenaires, administrateur judiciaire, juge-commissaire et éventuellement créanciers ;
- 4 **Présenter votre offre de reprise** et la soutenir devant le tribunal ;
- 5 **Préparer l'acte de cession de fonds de commerce** (si votre offre est retenue) pour formaliser le transfert d'activité.

## POUR CONCLURE

**Être accompagné par un expert en reprise à la barre du tribunal** est un vrai levier pour maximiser le succès de l'opération.

# Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus  
sur **la reprise d'entreprise**  
**à la barre du tribunal** ?

Découvrez notre article :

**[implid.com](http://implid.com)**

**implid**